

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DEAGE Patricia, DA COSTA Sandrine, DESALMAND Joël, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, PINGET Philippe, PISANI Éric, REMY Alain

Absents excusés : BARRAU Jean-François, MARECHAL Edwige, NAVILLE Catherine

Absents : MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea

Mme DA COSTA Sandrine est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la modification n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Scientrier aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Indique que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Scientrier durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité ;

- Indique que la présente délibération produira ses effets juridiques, dans les communes couvertes par un SCOT approuvé, à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en Mairie, insertion dans un journal).

2. Lancement marché travaux « construction de la nouvelle mairie » -MAPA :

M le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie, le maître d'œuvre a préparé un dossier de consultation des entreprises pour tous les lots sachant que les travaux d'éclairage extérieur sont sous maîtrise d'œuvre du SYANE.

Compte tenu du montant des travaux et en application du Code des Marchés Publics, M le Maire propose à l'assemblée de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

Entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour le marché de travaux « construction de la nouvelle mairie » ;

Il autorise M le Maire à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de ladite consultation.

3. Plan PEdT et plan mercredi :

Un Projet Educatif Territorial (PEdT) a été déposé auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale accompagné d'une demande de labellisation au titre du plan mercredi.

Ces instances ont validé ces dossiers. M le Maire propose à l'assemblée délibérante de s'engager dans cette labellisation.

Entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager dans la labellisation du plan mercredi.

4. Demandes d'admission en non-valeur :

M le Maire expose : Mme Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE, Trésorière-receveur municipal présente au Conseil Municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 4 816,07 €, réparti sur 13 titres de recettes émis entre 2013 et 2016, sur le Budget Principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande du 26 octobre 2018.

Entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur jointe en annexe, de Mme Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE, Trésorière-receveur municipal, pour un montant global de 4 816,07 € sur le Budget Principal. Il précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget.

5. Convention cadre vélo route Léman Mont-Blanc :

Vu la délibération du Conseil Départemental n°CD-2017-037 Politique vélo et plan départemental d'aménagements cyclables Haute-Savoie vélo voie verte ;

Considérant que la Commune s'est portée maître d'ouvrage de la section sur son territoire de la vélo route Léman Mont-Blanc ;

M le Maire expose qu'une convention-cadre précisant les engagements du Conseil Départemental et de chaque collectivité concernée a été proposée.

Entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention-cadre vélo route Léman Mont-Blanc. Il autorise M le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6. Subvention 2018 :

M le Maire expose qu'une demande de subvention ont été déposée par l'association « Les Amis des Sentiers ».

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, attribue 200 € à l'association « Les Amis des Sentiers ».

7. Présence animaux sauvages dans les cirques :

Deux associations Code Animal et 30 Millions d'Amis interpellent le Conseil Municipal sur la présence d'animaux sauvages dans les cirques. Elles proposent de signer un vœu pour arrêter cette pratique.

Le Conseil refuse de remplir ce vœu.

8. Questions diverses :

- Les velux ont été changés à la Maison d'école.
- L'installation des jeux dans la cour de l'école est reportée à 2019.
- Location de la salle des associations au groupe Panama : le groupe n'étant pas de Scientrier, les élus ne lui loue pas la salle.